

### INFORMEZ VOS PARENTS

Votre enfant souhaite être Conseiller général des collégiens. Encouragez-le. Il a besoin de votre autorisation écrite pour être candidat. S'il est élu, il assistera à des commissions de travail prévues quelques mercredis après-midi durant l'année scolaire. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis prend en charge les déplacements. **Pour plus de renseignements :** [conseildescollegiens.seine-saint-denis.fr](http://conseildescollegiens.seine-saint-denis.fr)

# ÉLECTION

du **1<sup>er</sup> CONSEIL GÉNÉRAL** des **COLLÉGIENS**

  
[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)



Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, avec ses partenaires, célèbre le 20<sup>e</sup> anniversaire de la convention internationale des **Droits de l'enfant**.  
J'ai le droit d'être un enfant !

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT

**RÉUSSIR AU COLLÈGE EN SEINE-SAINT-DENIS !**

# ÉLECTION

du **1<sup>er</sup> CONSEIL GÉNÉRAL**  
des **COLLÉGIENS**

En novembre, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis vous invite à faire entendre votre voix et à voter pour le Conseiller général de votre collège.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DES COLLÉGIENS

C'est une assemblée de 120 conseillers représentant leur collège.

Un titulaire et un suppléant sont élus dans chaque collège pour un an. Le titulaire siège à l'Assemblée et le suppléant se charge de préparer avec lui les dossiers et de transmettre les informations aux élèves.

L'Assemblée permet de :

- ▶ faire entendre les idées des collégiens,
- ▶ participer à des prises de décisions,
- ▶ développer la citoyenneté au sein des établissements.

## ÉCHANGEZ

Un **LIEU d'ÉCHANGE**  
et d'**OUVERTURE**

Les collégiens élus se retrouveront toute l'année dans des commissions (le mercredi après-midi). Après des décisions communes, **vos projets seront présentés** aux élus du Conseil général et **expérimentés dans les collèges**.

Pour l'installation du Conseil général des collégiens **le 9 décembre**, le président du Conseil général, Claude Bartolone, présidera la session.

# PRÉSENTEZ-VOUS

PRENEZ en **MAIN** votre **QUOTIDIEN**

**Vous êtes en classe de 5<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup>. Vous souhaitez vous exprimer sur des sujets qui vous tiennent à coeur** (la vie au collège, la solidarité, l'environnement, la culture, le sport, la citoyenneté, la santé...).

Présentez-vous à l'élection du **1<sup>er</sup> Conseil général des collégiens**, organisée dans votre établissement.

**Pour cela vous devez :**

- ▶ faire équipe avec un suppléant,
- ▶ vous faire connaître de vos camarades,
- ▶ rédiger et personnaliser votre programme électoral à partir de documents mis à votre disposition.

**La campagne électorale débutera le 05 novembre par les inscriptions** et se poursuivra pendant deux semaines. Le temps pour vous de débattre, d'échanger et de convaincre vos électeurs !

**Besoin d'aide ou de conseils ?**

Rapprochez-vous des adultes de votre collège (CPE ou professeur principal...), désignés pour vous accompagner dans votre campagne et sur **conseildescollégiens.seine-saint-denis.fr**

## Vivre la démocratie au collège

# VOTEZ CHOISISSEZ le REPRÉSENTANT

des **COLLÉGIENS**

**Tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> peuvent participer à cette élection.**

**Du 19 au 27 novembre**, élevez vos conseillers(ères) généraux (titulaire et suppléant) au Conseil général des collégiens,

**Comparez** les différents programmes, **discutez** avec vos amis, avec les candidats et **choisissez** ceux qui vous conviennent le mieux.

**Une journée d'élection** est organisée dans votre collège entre le 19 et le 27 novembre : urnes, isolements et bulletins de vote seront mis à votre disposition pour participer à **une élection grandeur nature**.